

Décision

Générale

colonial

Décision n° 385 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 385

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de son emploi pour raisons de sauté à compter du 10 mars 1947 le nommé Ali Nacer, commis administratif de 2^e classe (14^e échelon), en service à la sûreté. Taher Aden est engagé en qualité de commis administratif auxiliaire 2e classe (10^e échelon), pour compter du 1er avril 1947, en remplacement d'Ali Nacer. L'intéressé est mis à la disposition du chef du service de la sûreté générale.